

Permanence des Finances publiques

dans les locaux de la mairie de Contres
Place du 8 mai

Un conseiller de la Direction des Finances publiques vous
accueille

le mardi matin de 9h à 12h
et le jeudi après-midi de 14h à 16h30

**SUR RENDEZ-VOUS DURANT LA CAMPAGNE
DECLARATIVE JUSQU'AU 31 MAI**

Allez sur : <https://www.impots.gouv.fr>
puis cliquer sur « Particulier »

Les usagers se présentant sans rdv seront reçus en fonction des disponibilités

Pour faciliter vos démarches, n'oubliez pas de vous munir :

- de votre dernier avis d'imposition
- de votre déclaration
- d'un RIB
- de vos codes pour l'accès au compte fiscal et mot de passe de messagerie